

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La mission principale du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est de construire l'économie de demain, en encadrant le marché, en protégeant les consommateurs et en soutenant les entreprises, en particulier les PME. Dans ce contexte, le SPF exerce un large éventail de missions dans des domaines variés couvrant l'ensemble de l'économie du pays. Vu les liens étroits entre l'économie et l'environnement, deux des piliers du développement durable, nombre de ces missions ont aussi un impact environnemental positif.

Agir pour renforcer cet impact positif et démontrer dans la pratique que protection de l'environnement et gestion économique durable sont indissociables, sont les objectifs essentiels de l'engagement exprimé dans la présente politique environnementale.

Une attention toute particulière est accordée au moyen et long terme et à l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

Conscient de la contribution positive qu'il peut apporter au développement durable de la société, le SPF Economie vise à intégrer les principes d'une bonne gestion environnementale dans son fonctionnement quotidien. Pour concrétiser cette ambition, il a décidé de poursuivre son engagement en faveur de l'environnement dans le cadre du règlement EMAS (Eco-Management and Audit Scheme).

Le SPF Economie est déterminé à améliorer de façon continue la performance environnementale de ses missions et de ses activités de support. Il est également résolu à assurer le respect des législations et réglementations environnementales européennes, nationales et régionales/locales applicables, ainsi que d'autres obligations de conformité. C'est pourquoi le SPF Economie s'engage à :

## Pratiquer la sobriété pour une transition durable

- Prévenir la pollution en réduisant l'impact environnemental de ses activités et en veillant à une utilisation efficace de l'énergie, de l'eau, des produits, des consommables et des matériaux ;
- Encourager la mobilité durable y compris pour les déplacements professionnels ;
- Améliorer le tri des déchets et prévenir la production de déchets en accordant une attention particulière à l'élimination des articles à usage unique, encourager la réutilisation des ressources matérielles déclassées et promouvoir le recyclage des matériaux en fin de vie ;
- Rendre les événements plus respectueux de l'environnement et plus durables.

## Conscientiser le personnel et les parties prenantes aux enjeux environnementaux et promouvoir les objectifs de développement durable

- Sensibiliser et former le personnel aux questions environnementales et l'encourager à participer à la mise en œuvre du système de gestion environnementale – en reconnaissant que la participation active du personnel est un élément moteur et une condition préalable à la réalisation d'améliorations environnementales en plus d'être un facteur clé de l'amélioration des performances environnementales ;
- Consulter les parties prenantes et communiquer avec elles ;
- Collaborer avec d'autres pouvoirs publics, travailler en réseau et partager les bonnes pratiques ;
- Promouvoir les objectifs de développement durable ;
- Améliorer la politique d'achat en introduisant davantage de critères environnementaux dans les marchés publics.

Politique adoptée par le Comité de direction le 14 novembre 2023.

Pour le Comité de direction,  
Séverine Waterbley  
Présidente du Comité de direction

